

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

INDUSTRIE

L'UIMM 06 soutenue p.6

TELECOM VALLEY

Une nouvelle co-présidence p.9

CULTURE

Bon anniversaire Anthéa ! p.10



**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**

Neuf mois après

BENOÎT SANTOIRE : « Lever les préjugés du

Le président de la Chambre nationale des commissaires de justice souhaite insuffler de justice et les anciens



Quel est votre rôle en tant que président de la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) ?

- La Chambre nationale des commissaires de justice est l'interlocuteur de la profession avec les pouvoirs publics donc c'est vraiment une mission de représentation et de défense des intérêts de la profession. Le président a également en charge le budget de la Chambre nationale. Nous appelons auprès des chambres régionales et de chaque professionnel les cotisations pour former le budget de la Chambre nationale. Je rappelle que nous assurons la profession contre les risques qu'elle peut causer aux tiers. Lorsque nous commettons une faute ou une erreur dans l'établissement des actes, nous sommes engagés dans une responsabilité et si cette responsabilité est avérée, nous devons évidemment rembourser le justiciable. Depuis le 1^{er} juillet 2022, la CNCJ ce sont à la fois les ex-huissiers de justice et les ex-commissaires-priseurs judiciaires. Aujourd'hui, cela représente 3 700 confrères. Il y avait environ 3 400 huissiers de justice et 300 commissaires-priseurs judiciaires. La Chambre nationale doit également élaborer le règlement déontologique national et c'est elle qui organise l'inspection comptable de tous les offices. Elle assure également la formation continue des commissaires de justice et des collaborateurs qui sont environ 10 000.

Quel bilan faites-vous neuf mois après l'apparition de cette nouvelle profession ?

- Je crois avoir réussi ces neuf derniers mois à restaurer la confiance entre la profession et les professionnels et à restaurer la confiance entre la profession et les pouvoirs publics et, par voie de conséquence, à restaurer l'image publique de la profession. C'est tout l'enjeu aujourd'hui de cette nouvelle profession : lever les préjugés du passé, partir d'une page vierge et mettre en avant ce qu'on sait faire le mieux, à savoir la sécurité juridique de nos actes, la force probante de nos constats et notre expertise en matière d'inventaire et de vente. Parmi les sujets importants à traiter, il y a celui de la revalorisation de certains tarifs, comme le tarif pénal, avec la déjudiciarisation de la procédure de saisie des rémunérations, qui est un pan important de la saisie des voies d'exécution. Ce projet a été validé par la chancellerie et il est devant le Conseil d'État. L'idée est que cette saisie des rémunérations, qui nécessite de repasser devant un magistrat qui a déjà eu à statuer sur le bien-fondé de la demande en justice, soit désormais faite dans nos offices et que l'on puisse en récupérer le monopole. Cela permettrait d'aller plus vite dans le cadre de la saisie des rémunérations, avec une répartition plus rapide de l'argent saisi. Les répartitions dans les greffes des tribunaux n'ont lieu que deux fois par an seulement.

Je voudrais que cela soit fait tous les mois. Notre profession souhaite également s'investir sur de nombreux sujets de société comme la lutte contre le harcèlement et les dommages environnementaux par exemple avec le constat RSE et le constat environnemental sur lesquels nous travaillons actuellement.

Comment s'organise la formation des commissaires de justice ?

- L'Institut national des commissaires de justice (INCJ) s'occupe de la formation initiale. Ce qui a vraiment changé, c'est que l'examen d'entrée a lieu avant le stage. Si les élèves qui présentent cet examen l'obtiennent, ils font ensuite leurs deux années de stage chez un commissaire de justice alors qu'avant c'était l'inverse : on faisait deux années de stage et on passait l'examen. Mais on n'était jamais sûr de l'avoir. J'ai vu beaucoup de jeunes qui malheureusement passaient une, deux, trois ou quatre fois cet examen et ne l'avaient jamais. Désormais, comme dans toutes les professions du droit et notamment les avocats, on a cet examen en amont. La formation dure deux ans avec des cours en distanciel, en présentiel et un examen de sortie. La première promotion va être diplômée dans quelques semaines. Il y a 80 jeunes futurs commissaires de justice, dont 70 % de femmes. Comme dans toutes les professions du droit, il y a un changement majeur. C'est une profession qui se féminise

passé » pour les commissaires de justice

une dynamique positive pour cette profession rassemblant les anciens huissiers commissaires-priseurs judiciaires.

énormément. Au 1^{er} octobre 2022, la profession était composée de 40 % de femmes. La moyenne d'âge est de 48 ans. Et on voit de plus en plus de salariat. C'est quelque chose qui était assez peu prégnant il y a quelques années mais nous sommes passés d'une centaine de commissaires de justice salariés à presque 400 aujourd'hui.

Et au niveau de la formation passerelle ?

- C'est une formation qui s'est faite réciproquement par les professionnels et qui a été suivie par la quasi-totalité d'entre eux. Il faut impérativement que cette formation ait lieu avant le 31 décembre 2025, faute de quoi vous perdez votre titre. Ceux qui ne l'ont pas suivie sont les futurs retraités de la profession.

Comment s'installe-t-on en tant que commissaire de justice ?

- Soit, vous rachetez un droit d'installation, soit vous avez la chance d'être tiré au sort et d'être « libre installé ». On a justement un travail à faire aujourd'hui avec l'autorité de la concurrence. Je vais être entendu par le président de l'Autorité de la concurrence (le 4 avril) sur le sujet de la nouvelle cartographie de la profession. J'espère qu'il y en aura le moins possible. Ce que l'on constate c'est que les « libres installés » ne s'en sortent pas très bien, voire très mal. Cela n'a pas fon-

ctionné. La clientèle est déjà captée par les offices. Dans ma région, dans le Grand-Est, il y en a trois autour de moi et il n'y en a pas un qui gagne correctement sa vie. Pour s'installer, les investissements de départ avoisinent les 20 000 à 30 000 euros. Certes c'est beaucoup moins que le rachat d'une charge mais quand vous n'avez pas de clients, que vous démarrez sans rien, ce n'est pas facile.

Comment s'est déroulé votre récent déplacement à Cannes ?

- Il s'est plutôt bien passé. L'idée est d'aller à la rencontre des confrères de toutes les cours de France, à raison d'une par mois. J'en aurai fait 35 en trois ans. C'est quelque chose dont ils avaient besoin, de voir le bureau national, d'échanger et de lui poser directement des questions. Pour moi c'est très important. La restauration de la confiance passe par recréer du lien là où il n'y en avait plus et malheureusement, il n'y en avait plus beaucoup entre les instances professionnelles et la profession. Un fossé s'était creusé, d'autant que l'une des deux professions vit tout cela comme une fusion-absorption, celle des commissaires-priseurs judiciaires, numériquement inférieure. Pour être rassurés, ils ont besoin de gages de confiance. Et ces rencontres en régions sont les premiers pas pour mieux se connaître, créer du lien, de la confiance à l'instar de ce qui se fait au niveau national avec Agnès Carlier

notre première vice-présidente et les élus de l'ancienne profession commissaire-priseur-judiciaire. Il faut que les ex-commissaires-priseurs et les ex-huissiers de justice travaillent en synergie.

Sébastien GUINÉ

Les missions des commissaires de justice

- Signification des actes judiciaires et extrajudiciaires
- Mise en application des décisions de justice
- Constats
- Recouvrement amiable et judiciaire
- Inventaires, prises et ventes judiciaires
- Mesures conservatoires
- Rédaction d'actes sous seing privé et conseil juridique
- Médiation judiciaire et conventionnelle
- Administration d'immeubles
- Intermédiation de mandataire d'assurance



Olivier Baret, secrétaire du bureau de la Chambre nationale des commissaires de justice, Agnès Carlier, première vice-présidente, et Benoît Santoire, président.

MALHEUREUX OLIGARQUES

Oligarque n'est pas le meilleur job du monde en ce moment. Outre une propension soudaine au décès brutal et inexplicable, ces riches hommes d'affaires russes font l'objet d'une vingtaine d'enquêtes en France pour des soupçons de blanchiment d'argent depuis le début de la guerre en Ukraine. Le Parquet national financier s'est mis à l'œuvre après des signalements de Tracfin. En particulier au sujet d'une villa située à Saint Jean Cap-Ferrat, estimée à 23 millions d'euros, et saisie à un certain

Viktor Rashnikov qui a fait fortune dans l'acier. Il est soupçonné d'en être le propriétaire réel malgré un complexe montage de sociétés autour de cette propriété. Les ennuis volant en escadrille, d'autres propriétés de Rashnikov sur la Côte et à Paris ont également été gelées, et 17 millions provenant de la vente de la villa de Saint Jean bloqués chez le notaire à la demande de Tracfin.

Pas sûr que les oligarques empêchés de danser à leur guise réclament un remboursement à leur ami Poutine... **J.-M. Ch**

Le montage des projets européens à la Fac de droit

Dans le cadre de la chaire Jean Monnet, il existe une préparation au certificat « Montage des projets européens ». Les cours se dérouleront les 2, 3, 10 et 11 mai en distanciel. Ils seront assurés par **Virginie Oddo**, directrice de la Maison de l'Europe et des Territoires. Inscriptions : idpd@univ-cotedazur.fr

Foot : la coupe du monde des avocats en juin dans le Var

On peut tout à la fois porter la robe noire et le maillot de foot : soixante équipes d'avocats de barreaux du monde entier vont disputer le **Mundiavocat** dans le golfe de Saint-Tropez au début du mois de juin. Plus de mille professionnels réunis pour l'occasion. L'histoire dira s'il y a de nouveaux MBappé parmi les barreaux de Nice, Toulon, Lyon, Paris et Marseille déjà engagés, mais ce qui est sûr c'est que, question défense, les participants sont au top !

Squatteurs : les expulsions « préfectorales » légitimées

Le Conseil constitutionnel a validé le pouvoir donné aux préfets



de faire évacuer par la force, sans passer par un juge, un logement squatté de manière illicite. L'institution présidée par **Laurent Fabius** a considéré que ces expulsions de squatteurs ne portent pas atteinte au respect de la vie privée, à l'inviolabilité du domicile ou au droit à un recours effectif puisque la décision d'évacuation peut être contestée en référé devant la justice administrative.

Appel à projets « droit et justice »

L'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ) vient de publier quatre nouveaux appels à projets de

recherche sur des thématiques ayant des approches pluridisciplinaires. Elles concernent la justice des relations économiques (connaître ses acteurs, ses pratiques, son fonctionnement, ses usages et ses représentations, l'exécution des décisions en matière environnementale, les métiers des greffes et autres personnels au soutien de l'activité juridictionnelle et enfin la justice sociale (évolution des contentieux et office des juges).

Date limite de dépôt des projets le 22 mai 2023. Renseignements complémentaires sur le site de l'IERDJ.

>> Côté finances <<

Les Français se font écureuils...

En moyenne, les Français économisent chaque mois 17% de leurs revenus. Le livret A, avec son taux porté récemment à 3 %, leur apparaît un bon support puisqu'il a engrangé 6,2 milliards d'euros en février, malgré le retour d'une forte inflation. Les incertitudes de l'époque expliquent aussi ce réflexe du bas de laine, en prévision de jours encore difficiles.

Les salaires augmentent mais ne couvrent pas l'inflation

Les salaires ont augmenté, mais pas assez. Selon le ministère du Travail, les salaires dans le privé ont augmenté de +4 % en 2022, et même de +16 % dans le secteur de la restauration qui est sous tension depuis la pandémie. Avec un taux de chômage de 7 %, les postes libres deviennent difficiles à pourvoir, ce qui explique cette progression des salaires qui ne compense pas cependant le coût réel de l'inflation (-2,1 % en euros constants).

Économie : les chiffres de l'Insee

L'Institut a dévoilé les chiffres 2022. La dette de la France s'établit à 2 950 milliards et 111,6 % du PIB, le déficit à 4,6 % et la croissance à 2,6 %. Les recettes de TVA ont augmenté de +9 % en partie en raison de



l'inflation. **Bruno Le Maire** doit présenter en avril un nouveau programme de stabilité financière pour le pays.

Pour une meilleure distribution des bénéfices

Les grandes entreprises réalisent parfois des profits exceptionnels qui leur permettent ensuite de racheter leurs propres actions. Une pratique qu'**Emmanuel Macron** a dénoncée dans son intervention télévisée de la semaine dernière. Le président a plaidé pour que les bénéfices soient davantage distribués

aux salariés qui concourent à ces résultats. Des initiatives vont être prises en ce sens.

L'Urssaf aux petits soins des soignants

Praticiens et auxiliaires médicaux verront leurs démarches administratives de déclaration de revenus simplifiées à compter d'avril. Qu'ils soient imposables ou pas, ils n'auront plus qu'une seule déclaration en ligne à réaliser sur le site www.impots.gouv.fr. L'administration fiscale transmettra à l'Urssaf les éléments nécessaires au calcul des cotisations et contributions sociales personnelles.

ZONE FRANCHE : Comment ça marche ?

Vous êtes une entreprise implantée en zone franche urbaine, ou vous projetez de le faire ? Vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux pendant cinq ans ! Présentation de ce dispositif par Bercy.

Les zones franches urbaines sont des quartiers de plus de 10 000 habitants, situés dans des périmètres géographiques sensibles et défavorisés. Il en existe une centaine sur le territoire français (dans les Alpes-Maritimes à Nice l'Ariane et Saint André de la Roche). Pour favoriser le développement économique de ces secteurs, les entreprises souhaitant s'y implanter bénéficient d'un dispositif d'exonération d'impôt sur les bénéfices (impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu) pendant cinq ans.

Pour bénéficier de ce dispositif, les entreprises, quels que soient leur statut juridique et leur régime d'imposition, doivent exercer une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale, s'implanter en zone franche urbaine-territoire entrepreneur (ZFU-TE) avant le 31 décembre 2023, employer moins de cinquante salariés, réaliser un chiffre d'affaires ou un total de bilan inférieur à 10 millions d'euros. Le capital de l'entreprise et le droit de vote ne doivent pas être détenus pour plus de 25 % par une entreprise de plus de 250 salariés dont le CA HT annuel dépasse 50 millions d'euros. L'effectif de l'entreprise en zone franche doit inclure au moins 50 % de salariés (en CDI ou en CDD d'au moins 12 mois) résidant en ZFU-TE ou dans un quartier prioritaire de la ville. Cette disposition



Le quartier de l'Ariane à Nice est en zone franche.

s'applique à partir de l'embauche du 2^e salarié. L'effectif de l'entreprise doit être respecté pour chaque année d'imposition.

Ne sont pas éligibles les entreprises exerçant leur activité dans la construction automobile et navale, la sidérurgie, la fabrication de fibres textiles artificielles ou synthétiques, les transports routiers de marchandises, les activités de crédit-bail mobilier et de location d'immeubles à usage d'habitation.

Exonérations et plafonnement

Les entreprises installées en zone franche peuvent bénéficier d'une exonération d'impôt sur les bénéfices à 100 % pendant cinq ans. Elle est ensuite dégressive les années suivantes (60 %

la 6^e année, puis 40 % la 7^e et 20 % la 8^e année). L'exonération est soumise à un plafonnement de 50 000 € par période de 12 mois, majoré de 5 000 € par nouveau salarié résidant dans la ZFU-TE et embauché à temps plein pendant au moins six mois. Les bénéfices réalisés par des activités exercées hors d'une ZFU-TE sont exclus de l'exonération.

Votre entreprise doit faire la démarche dans les six premiers mois de son implantation en ZFU-TE. Elle doit envoyer un état de détermination de son bénéfice exonéré établi sur papier libre joint à sa déclaration de résultat au service des impôts des entreprises (SIE). Sans réponse de l'administration au-delà de trois mois, l'exonération est considérée comme tacitement acceptée.

Vous le saurez aussi...

Revalo au 1^{er} avril pour les allocations chômage

À partir du 1^{er} avril, les allocations d'assurance-chômage devraient être revalorisées de +1,9 %. Cette hausse s'ajoutera à la revalorisation annuelle du 1^{er} juillet. « Cela fait suite à une initiative collective des organisations syndicales qui, face à l'inflation galopante et la baisse du pouvoir d'achat des demandeurs d'emploi, ont demandé et obtenu cette réévaluation », s'est félicitée Force ouvrière dans un communiqué.

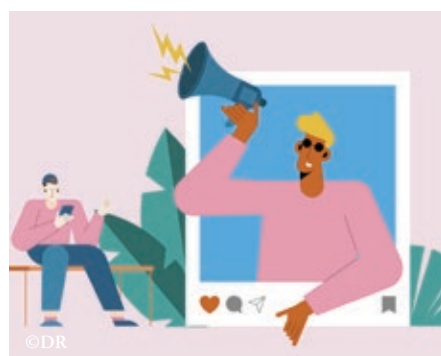
Réduire l'influence des influenceurs

Après trois mois de concertation et une

consultation publique ayant réuni près de 20 000 participants, Bruno Le Maire a présenté une série de mesures destinées à encadrer l'activité des influenceurs et protéger les consommateurs. Le gouvernement souhaite mettre en place un cadre légal de régulation car le secteur « souffre de règles inexistantes ou trop floues ». La plupart des mesures sont inscrites dans la proposition de loi transpartisane qui vient d'arriver à l'Assemblée.

Logements énérgivores : l'Europe serre encore la vis pour les propriétaires vendeurs

Après les nouveaux DPE 'opposables' dès le 1^{er} avril pour la location, les propriétaires de logements énérgivores peuvent s'attendre à un nouveau tour de vis. Le parlement européen a en effet voté une directive pour les obliger à effectuer des travaux d'amélioration énérgétique en cas de vente du bien. Les habitats classés F et G devront au moins avoir la note E d'ici 2030 et D dès 2033, sous peine d'une décote dont le taux n'a pas encore été annoncé, mais qui pourrait correspondre au montant des travaux à réaliser pour être « dans les clous ». Quant aux logements neufs, ils devront être à émission nulle dès 2028, et même dès 2026 pour les bâtiments publics.



AGIRC-ARRCO : LES BONS COMPTES

La retraite complémentaire AGIRC-ARRCO concerne des salariés de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des services. Elle complète la retraite obligatoire de base versée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse pour le régime général, ou par la mutualité sociale agricole pour les salariés agricoles.

Géré de façon paritaire par le patronat et les représentants des salariés, ce régime AGIRC-ARRCO verse la « complémentaire » de 13 millions de salariés et gère les cotisations de 26 millions d'actifs.

L'AGIRC-ARRCO a présenté ses comptes pour 2022. Ils traduisent un excédent de 5,1 milliards. C'est la traduction dans les chiffres de la création de 600 000 emplois et d'autant de cotisants supplémentaires en France l'an passé et de la revalorisation des salaires.

En outre, le régime a cagnotté 68 milliards de réserves, ce qui représente six mois de versements des pensions, pour le cas où l'économie ralentirait. Pas étonnant que l'État regarde avec beaucoup « d'intérêt » cette tirelire défendue bec et ongles par ses gestionnaires...

J.-M. Ch

UIMM 06 : Des parlementaires en soutien de l'industrie locale

La sénatrice Dominique Estrosi-Sassone et les députés Philippe Pradal et Éric Ciotti sont venus assurer de leur entier soutien les acteurs de l'industrie azuréenne, jeudi 30 mars, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) Côte d'Azur. Le constat était unanime : l'industrie est indispensable à la souveraineté d'un pays et elle a été délaissée en France depuis 30 ou 40 ans. Première des parlementaires à s'exprimer au siège de la BPMED, à Nice, Mme Estrosi-Sassone a livré « quelques réflexions ». « *La désindustrialisation date d'au moins 30 ans. Un grand nombre d'emplois ont disparu, il y a eu des délocalisations (...) et un sentiment d'inégalité, qui a contribué à l'émergence d'une France périphérique* », a-t-elle analysé. « *Les pays qui s'en sortent le mieux aujourd'hui sont les pays qui produisent sur leur territoire* ». Pour Philippe Pradal, qui a commencé son allocution en citant Karl Marx (« *L'industrie est le livre ouvert des facultés humaines* »), « *on a laissé l'industrie française se déliter* », notamment en vantant « l'attractivité des métiers de services et de la finance ». « *Des temps troublés ont montré que l'industrie était complètement indispensable* », a-t-il affirmé, faisant référence au Covid-19 et à la guerre en Ukraine. M. Pradal a ensuite assuré qu'il était nécessaire de former et de rendre ces métiers attractifs. Ce que Marcel Ragni, président de l'UIMM 06 et du groupe Ragni, a également appelé de ses vœux dans une formule efficace : « *Avant on disait 'si tu ne travailles pas bien à l'école, tu iras à l'usine'. Il faudrait que ce soit 'si tu travailles bien à l'école, tu auras peut-être la chance*



De gauche à droite : Serge Carrière, Laurent Vella, Dominique Estrosi-Sassone, Marcel Ragni, Éric Ciotti, Carine Papy, Charles Pallanca et Bernard Chaix.

d'aller à l'usine». Dernier à prendre la parole, Éric Ciotti a assuré à l'attention des industriels présents que « *notre devoir d'élus est de favoriser le développement de vos entreprises* ». Il a redit la nécessité d'avoir « *une industrie azuréenne forte au sein d'une industrie française qui se redresse* » et rappelé que l'industrie était passée de plus de 20 % du PIB en 1980 à environ 9 % aujourd'hui. « *Près de trois millions d'emplois ont été supprimés en France. C'est un drame pour le dynamisme de notre économie,*

un drame territorial, un drame social et un drame humain. Nous n'avons pas pris la mesure, quels que soient les gouvernements, des enjeux que doit représenter l'industrie. Nous pensons que nous devons nous tourner vers une économie de services, que la production pouvait être délocalisée. On a tout un modèle économique à revisiter ».

Sébastien GUINÉ

LA TRANSMISSION, ENJEU MAJEUR POUR L'UIMM 06

Après des échanges riches d'enseignements sur la transmission d'entreprise au cours de la troisième Soirée des industriel(le)s engagé(e)s, au siège de l'entreprise Ragni en novembre dernier, l'UIMM 06 a de nouveau proposé à ses adhérents une conférence sur un sujet qui pourrait concerner 25 000 entreprises maralpines dans les années à venir. Franck Paoli, président de Connect Pro, a confirmé qu'il s'agissait d'un enjeu économique important pour le territoire, expliquant que trop de PME étaient reprises par de grands groupes. Il a souligné qu'il y avait trois types de repreneurs : la transmission familiale, la personne physique en association avec un fonds d'investissement et le repreneur industriel (un client, un concurrent, un fournisseur) qui envisage une croissance externe. Il a également présenté la typologie des cédants : celui

de 65 ans (ou plus) qui a attendu le dernier moment pour céder et s'arrêter et le dirigeant qui souhaite préparer sa succession dès 55-60 ans. Le premier « *prend beaucoup de risques, pour lui et pour la pérennité de son entreprise* », a-t-il prévenu. Le second scénario est celui qui est encouragé car il « *permet de la souplesse pour le départ en retraite du dirigeant et il sécurise l'entreprise* ». Pour aider les futurs cédants, l'UIMM 06 proposera à partir du 15 juin un « *parcours transmission* » avec sept sessions. Ce programme sera animé par Christine Piétri et Estelle Vanbecelaere. L'objectif est de comprendre et préparer les enjeux personnels et collectifs de la transmission et d'appréhender tous les tenants et aboutissants du processus de transmission.

L'UIMM 06 SIGNE UN PARTENARIAT AVEC SOMUDIMEC

Le partenariat a été signé par Marcel Ragni, président de l'UIMM 06, et Frédéric Dubois, président du directoire de Somudimec. Cette entreprise est spécialisée dans les solutions de financement pour l'industrie. Elle s'occupe également de transmissions. Elle accorde en moyenne 800 financements par an et gère 450 dossiers de transmission en moyenne chaque année. Notre objectif est « *d'accompagner les entreprises et de soutenir leurs efforts de développement. La Côte d'Azur est une terre d'industrie* », a expliqué Frédéric Dubois. « *Nous voulons booster l'industrie avec cette solution à proposer à nos adhérents* », a déclaré de son côté Marcel Ragni.

ÉDITO. Doucement les basses !

- Ainsi va la vie, qui sait se montrer cruelle parfois. Depuis plusieurs semaines, avec la contestation dans la rue contre la réforme des retraites, nous nous étions tellement habitués sur notre petit écran à la présence débonnaire de **Philippe Martinez** que l'on avait l'impression qu'il faisait en quelque sorte partie de la famille puisque nous partageons avec lui chaque dîner à l'heure du 20 heures. Las ! On verra moins souvent les moustaches à la Abraracourcix du secrétaire général de la CGT, son gros blouson de cuir noir et son foulard rouge sur nos étranges lucarnes. À l'issue d'un congrès - âpre - il a cédé la place à dame **Sophie Binet**, venue de la branche cadre du syndicat, et encore peu connue du public. Avec ce joli minois, le dialogue social y gagnera-t-il en souplesse ? Rien n'est moins sûr. Mais la CGT, qui a élu pour la première fois en 128 ans une femme à son poste suprême, prouve que tout peut finir par arriver...

- Plus d'un millier de gendarmes, policiers et CRS blessés entre les manifestations « retraite » et la bassine géante de Sainte-Soline : cela fait quand même beaucoup dans un pays qui se flatte d'être non seulement une grande démocratie mais aussi un phare éclairant le monde de ses valeurs républicaines et, en principe, exemplaires. On déplore aussi des blessures graves

chez les protestataires (un éborgné, un doigt arraché, etc.) et même des gens dont le pronostic vital est engagé. Pour ne rien dire de ceux qui ont pris un petit coup de matraque « gratuit » en passant, sûrement parce que cela fait partie du folklore... Dans un louable souci de transparence, et pour montrer qu'elle n'avait rien à cacher, la gendarmerie a communiqué le détail des munitions utilisées dans les Deux-Sèvres : ce n'est pas encore l'Ukraine, mais c'est quand même impressionnant alors que l'on a d'un côté des forces « de l'ordre » et de l'autre des « écolos » dont la couleur varie du vert tendre baba cool au rouge vif en passant par le noir black blocs. Quand **Gérald Darmanin** dit que pas grand monde dans le climat actuel guigne son poste de la place Beauvau, on le croit, pour une fois, sur parole.

- Ayant quitté l'hôpital après quelques jours de « mise en examen » médical pour cause de bronchite infectieuse, le **pape François**, 86 ans, s'est exclamé sur le ton de la plaisanterie à l'heure de la sortie : « *je suis encore vivant* ». Nous nous réjouissons que son grand patron ne l'ait pas rappelé auprès de lui.

- Une fois de plus, **Jean-Luc Mélenchon** s'est fait remarquer par son verbe fleuri. Il a affirmé

à l'endroit des policiers de la BRAV-M (sur moto pour réagir plus rapidement en cas d'incidents sur les manif et dont l'attitude de certains éléments est critiquée) que

« *nous enverrons ces jeunes gens se faire soigner* ». Sans doute faut-il comprendre que, s'il arrive un jour au pouvoir, il procédera à la dissolution de cette unité. En attendant, l'Insoumis en chef devra répondre d'« injure envers une personne dépositaire de l'autorité publique ».

- Sept heures de garde à vue pour l'enseignant azuréen qui a fabriqué le « **paillassou** » à l'effigie d'Emmanuel Macron, que les manifestants secouent dans tous les sens et envoient en l'air lors des défilés. C'est pourtant une tradition niçoise, et avant l'actuel hôte de l'Élysée, Nicolas Sarkozy a aussi eu droit à sa marionnette. Le sens de l'humour semble se perdre sous nos latitudes. Comme à Guignol, il faut se souvenir qu'à la fin de la pantalonnade, c'est souvent le « gendarme » qui est rossé...

J.-M. CHEVALIER



UNE FRACTURE NUMÉRIQUE plus marquée en Région Sud



C'est l'enseignement d'une étude de l'INSEE : en 2019, 660 000 habitants de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur étaient en situation d'illectronisme, soit 16 % des 15 ans ou plus, près d'une personne sur six, un chiffre comparable à celui de la moyenne en France métropolitaine. « *En revanche, c'est en Provence-Alpes-Côte d'Azur que les habitants utilisent le moins souvent internet de manière*

quotidienne. Ils possèdent aussi moins fréquemment une maîtrise forte des outils numériques », écrivent **Julie Argouac'h** et **Donia Essaïeh** de l'Institut national de la statistique et des études économiques dans la présentation de l'étude. Les personnes considérées en situation d'illectronisme sont celles qui ne possèdent aucune capacité numérique ou qui n'ont pas utilisé internet dans l'année.

Il ressort de l'enquête que 60 % des 15 ans ou plus dans la région utilisent quotidiennement internet, contre 71 % en France métropolitaine, et 23 % déclarent de fortes compétences numériques, contre 30 % en France métropolitaine. « *L'illectronisme et, au-delà, la faible maîtrise des outils numériques, pourraient constituer une forme d'exclusion contemporaine. La lutte contre l'illectronisme, au même titre que celle contre l'illettrisme, est ainsi un enjeu d'égalité, d'accès aux droits et d'insertion économique et sociale* », assurent les responsables de l'étude. Le facteur le plus déterminant de l'illectronisme est l'âge avec 67 % des 80 ans ou plus (contre 3 % des 15 à 29 ans). L'étude révèle également que les difficultés numériques se réduisent avec le niveau de diplôme : 34 % des non diplômés, 15 % des titulaires d'un CAP ou BEP, 7 % des bacheliers et 4 % des diplômés de l'enseignement supérieur. Autre enseignement pour la Région Sud : l'arrière-pays, plus âgé, est davantage concerné. Le taux d'illectronisme dépasse ainsi les 20 % dans les bassins de Castellane, Sisteron, Valréas, Apt et Arles, alors qu'il n'atteint que 15 % dans les métropoles de Nice Côte d'Azur et Aix-Marseille-Provence.

Sébastien GUINÉ

ACROPOLIS : Rejet du recours visant à suspendre la démolition

Le juge des référés du tribunal administratif de Nice a rejeté le 4 avril la requête visant à suspendre l'exécution de l'arrêté du maire de Nice, en date du 21 décembre 2022, accordant le permis de démolir l'Acropolis. Cette décision fait suite à la demande de suspension introduite par M. V.

Le juge des référés a estimé que le requérant ne disposait pas d'un intérêt à agir contre le permis de démolition de l'Acropolis, comme le soulevait la ville de Nice en défense. Le code de l'urbanisme prévoit que tout requérant qui saisit le juge administratif d'un recours tendant à l'annulation d'un permis de construire ou de démolir doit préciser, pour se voir reconnaître un intérêt à agir, quels sont les éléments précis de nature à établir que le projet est susceptible d'« affecter directement les conditions d'occupation, d'utilisation ou de jouissance du bien » qu'il détient.

Le juge des référés a estimé que si M. V se prévalait de sa situation de voisin immédiat de l'Acropolis, ce qui lui donnait à ce titre une présomption d'intérêt à agir contre sa démolition, la présomption était cependant renversée dès lors qu'il ne démontrait pas concrètement que les « conditions d'occupa-



tion, d'utilisation ou de jouissance de son bien » seraient affectées par cette démolition. Au contraire, le juge a considéré que la démolition de l'Acropolis, qui ne sera remplacé par aucun bâtiment mais par des espaces verts (prolongement de la « coulée verte »), était plutôt susceptible d'améliorer les conditions d'occupation, d'utilisation ou de jouissance du bien de M. V. Quant aux inconvénients créés par les travaux de démolition, il est de jurisprudence constante qu'ils ne peuvent en eux-mêmes être invoqués pour justifier de l'intérêt à agir contre la démolition. En outre,

le juge des référés a relevé que le requérant continuera à bénéficier de lieux culturels à proximité de son domicile.

Le Maire de Nice **Christian Estrosi** a réagi à la décision : « *Le projet de prolongation de la Promenade du Paillon va donc pouvoir se poursuivre de manière sereine. Conformément à nos engagements, et avec le contrôle des experts et des scientifiques, ce projet permettra de créer un nouveau poumon de verdure et de fraîcheur au service de la qualité de vie et du bien-être pour tous les habitants avec la réduction de 1740 tonnes de CO₂ par an.* »

SEMI-MARATHON international de Nice : Rendez-vous le 30 avril



Le 30 avril prochain, venez participer au 31e Semi-Marathon International de Nice qui figure au top 10 des plus grands semi-marathons français ! Chaque année, des milliers de coureurs venus des quatre coins du pays et du monde entier se retrouvent sur la célèbre Promenade des Anglais pour courir le Semi-Marathon International de Nice. Dans ce cadre exceptionnel, plusieurs distances vous seront proposées selon vos envies et capacités : 21.1 km LA distance reine mais aussi un 10 km et un

5 km chrono et non chrono sans oublier les courses famille et enfants !

Les distances du 21.1 km et du 10 km sont toutes deux labellisées FFA et qualificatives pour les prochains Championnats de France.

Des groupes de musique au départ et sur le parcours rythmeront les foulées des 8 000 participants attendus !

Cette année, tous les inscrits recevront en cadeau le tee-shirt technique officiel de l'événement et tous les finishers des

épreuves du 10 km et du 21.1 km recevront une médaille à l'arrivée. Des casquettes et des bonbons Haribo seront offerts à tous les enfants dès 7 ans inscrits aux deux courses enfants (800 m et 1,5 km).

L'épreuve famille Family Run sur 1,5 km est ouverte à tous de 0 à 100 ans ! Attention, prochain changement de tarif au 14 avril prochain !

Informations et inscriptions pour toutes les épreuves sur www.nicesemimarathon.com jusqu'au 26 avril prochain.

HOPMAN CUP 2023 LES 6 ÉQUIPES

La liste complète des 6 équipes qui s'affronteront sur les courts du Nice LTC, du 19 au 23 juillet 2023), a été dévoilée mardi 4 avril.

- **Le Danemark** avec Holger Rune (N°8 Mondial, 3 titres ATP dont 1 Master 1000) & Clara Tauson (N°131 Mondiale, EX-N°33 WTA, 2 titres WTA)

- **La Belgique** avec David Goffin (N°45 Mondial, EX-N°7 ATP, 6 titres ATP) & Elise Mertens (N°29 Mondiale, EX-N°12 WTA, 7 titres WTA).

- **La Croatie** avec Borna Coric (N°20 Mondial, EX-N°12 ATP, 3 titres ATP dont 1 Master 1000) & Donna Vekic (N°23 Mondiale, EX-N°19 WTA, 3 titres WTA)

- **L'Espagne** avec Carlos Alcaraz (N°2 Mondial - Plus jeune N°1 mondial de l'histoire, 6 titres ATP dont 1 US OPEN) & Paula Badosa (N°33 Mondiale, EX-N°2 WTA, 3 titres WTA).

- **La France** avec Richard Gasquet (N°42 Mondial, EX-N°7 ATP, 16 titres ATP) & Alizé Cornet (N°64 Mondiale, EX-N°11 WTA, 6 titres WTA).

- **La Suisse** avec Leandro Riedi (N°155 Mondial, EX-N°127 ATP, 2 titres ITF) a & Belinda Bencic (N°11 Mondiale, EX-N°4 WTA, et championne olympique - Tokyo 2020). Inscriptions : <http://hopmancup.com/>

>> Veni, vidi... **VITE DIT !** <<

- **NATURE** : La commune de Beaulieu-sur-Mer a lancé une nouvelle opération de piégeage des reines de frelons asiatiques. Il s'agit de protéger les abeilles dont sont friands les envahisseurs, capables de détruire des colonies entières de butineuses. Chaque reine de frelon donne naissance à 4 000 sujets...

- **FIAT LUX** : La sobriété lumineuse, réclamée à la fois pour les économies d'énergie et pour l'environnement, devrait aussi concerner les gares et les aéroports. Ces opérateurs viennent de s'engager auprès du gouvernement à éteindre les publicités lumineuses... quand ces lieux sont fermés au public. Voilà un progrès digne du royaume d'Ubu, alors que l'on éduque les enfants dès le plus jeune âge à éteindre la lumière quand ils sortent d'une pièce...

- **ROUBLARD** : Le site Twitter appartenant à **Elon Musk** ne vaudrait selon lui que 20 milliards, soit la moitié de ce qu'il a payé. Le milliardaire réputé pour son



© DR
Félicitations à l'équipe du Nice Volley Ball pour son parcours malgré sa défaite en finale de la Coupe de France de Volley-ball 2023 le 2 avril !

sens des affaires se serait-il fait rouler lors de l'acquisition ou veut-il minorer la valeur de son entreprise au moment de distribuer des dividendes ? En tous cas, les journalistes qui demandent des explications via le site se voient répondre laconiquement par un emoji représentant une crotte de chien. Éléphant !

- **À TABLE** : Les nourritures peuvent être à la fois terrestres et

spirituelles. Le Père **Gil Florini** présente son livre des recettes de cuisine niçoises aux éditions Baie des Anges. Le "curé chanteur" aime aussi se mettre aux fourneaux et a d'ailleurs créé un restaurant solidaire dans sa paroisse Saint-Pierre-d'Arène de Nice.

- **PÉDIBUS** : Les parents d'élèves de Beaulieu-sur-Mer vont expérimenter le transport scolaire... à pied. Pas de bus,

pas de voiture, mais une petite cohorte d'enfants encadrés par des seniors volontaires pour se rendre à l'école. Tellement plus amusant (et écolo !). Dans la troupe, y'a pas d'jambe de bois...

- **GRINÇANT** : Le général de Gaulle en tenue de soirée, ceint du grand collier de la Légion d'Honneur, aux côtés de la reine Élisabeth II rayonnante. C'est la photo en noir et blanc postée sur le Facebook de Lionnel Luca avec cette légende incrustée : « *Quand la France était grande et respectée* ». Le maire de Villeneuve-Loubet a toujours le sens de la formule...

- **ART** : Le plasticien **Bernar Venet**, 81 ans, qui vit et travaille au Muy dans le Var, a installé deux œuvres géantes en acier Korten sur la prestigieuse place Vendôme à Paris. On peut les découvrir jusqu'à la fin avril.

TELECOM VALLEY : Teresa Colombi et Julien Holtzer co-présidents

Teresa Colombi, fondatrice et directrice générale de Ludotic, et **Julien Holtzer**, directeur technique pour Xpert, sont les nouveaux co-présidents de Telecom Valley, association des acteurs du numérique sur la Côte d'Azur créée en 1991 et opérateur de la French Tech Côte d'Azur Région Sud à Sophia Antipolis. Teresa Colombi, docteure de recherche en psychologie cognitive et eye-tracking (oculométrie), et Julien Holtzer, ingénieur diplômé de Polytech Nice Sophia, succèdent, pour la période 2023-2025, au duo **Frédéric Bossard/Jean-François Carrasco**. « *Lors de leur discours d'investiture, les nouveaux co-présidents ont renforcé leur engagement dans la promotion de l'intelligence collective, de l'innovation responsable et de l'organisation d'événements innovants* », selon un communiqué de Telecom Valley. Frédéric Bossard a indiqué sur Twitter être « *très fier de leur transmettre une association en plein essor* ». « *Tellement heureux et fier de cette transition toute à l'honneur et à l'image de notre belle association* », a commenté de son côté Jean-François Carrasco.

Sébastien GUINÉ

Conseil d'administration 2023-2025

Thierry Benmussa (Université Côte d'Azur) ; Frédéric Bossard (Agence Wacan) ; Alexandre Caminada (Polytech Nice Sophia) ; Jean-François Carrasco (Free Pro) ; Max Chazarra (Atos) ; Philippe Chereau (Skema Business School) ; Teresa Colombi (Ludotic) ; Virginie Corraze (Amadeus) ; Léonard Cox (Tidyup Technologies) ; Romain Didier (Net Solution Partner) ; Frédéric Eichelbrenner (Ellipso Facto) ; Philippe Elie (Uscal Consulting) ; Alan Ferbach (Videtics) ; Pascal Flamand (Janua) ; Jean-Claude Guignard (Data-Moove) ; Julien Holtzer (Xpert) ; Jean Horanich (Thales Alenia Space) ; Franck Lavagna (Orange) ; Bich Lecourt (Datacorp) ; Linda Menache (IBM) ; Anthony Schoofs (INRIA) ; Éric Solal (Engit) ; Jean-Bernard Titz (Dev-Help) ; Cédric Ulmer (France Labs) ; Julien Van Quackebeke (All4test).



Composition du bureau exécutif 2023-2025

Co-présidente : Teresa Colombi
Co-président : Julien Holtzer
Secrétaire général : Max Chazarra
Trésorier : Romain Didier
Vice-président partenariats et communautés : Frédéric Bossard
Vice-président écosystèmes nationaux et internationaux : Jean-François Carrasco
Relation adhérents grands groupes : Virginie Corraze
Relation adhérents académiques et recherche : Anthony Schoofs
Relation adhérents TPE/PME : Cédric Ulmer

ANTHÉA : Une décennie de théâtre d'exception à Antibes !



©Ville d'Antibes

Jean Leonetti Maire d'Antibes et Daniel Benoin directeur d'Anthéa le 24 mars lors du point presse.

Il y a 10 ans, le 6 avril 2013, le théâtre Anthéa, à Antibes, a ouvert ses portes pour offrir « *La Traviata* » de Verdi aux spectateurs qui découvraient ce magnifique nouvel espace de spectacles.

Ce n'était pourtant pas dans un contexte facile, tant sur le plan politique que social et économique, que cette inauguration a eu lieu. Aussi cela paraissait un pari un peu fou pour le Maire d'Antibes-Juan-les-Pins, **Jean Leonetti**. Et pourtant ! Quelle réussite !

Deuxième théâtre de France

Théâtre Municipal (et non National, comme l'est, par exemple, celui de Nice), donc, Anthéa a très vite remporté un immense succès qui ne cesse d'augmenter chaque année ! Dès son ouverture - sous la direction de **Daniel Benoin** -, il a aussitôt attiré un très grand public venu de toute la région. La qualité de la programmation, à la fois attractive et diversifiée, a très rapidement fidélisé un public qui, grâce à des abonnements, réserve ses places longtemps à l'avance. Et, chaque année les réservations augmentent, ce qui implique d'ajouter des représentations supplémentaires pour de nombreux spectacles. Lors d'une présentation à la Presse le 24 mars pour les 10 ans du théâtre, Jean Leonetti a jugé que cette progression ne pouvait continuer : « *l'espace est limité, le temps est limité aussi, alors que les attentes sont sans limites...* » a-t-il dit. Toujours est-il que le succès de ce théâtre est là et qu'il est, au niveau fréquentation, le 2^e théâtre de France !



©Anthéa

(Le premier étant la Comédie Française à Paris). Pourquoi ne pas s'en vanter ?

Les comédiens, les Compagnies, les troupes, et que sais-je encore, aiment revenir à Anthéa où ils sont fort bien reçus et où le public, toujours présent, est réputé pour son enthousiasme.

Fin de saison en apothéose

Daniel Benoin a précisé que cette année 85 spectacles étaient au programme. S'il y en avait déjà 78, et en voici quelques-uns qui s'ajoutent pour marquer au mieux l'anniversaire de ces 10 ans !

Du 6 au 8 juin, ce sera la création de « *L'harmonie des genres* » par **Noémie de Lattre** à l'issue d'une résidence à Anthéa, et le jeudi 17 juin une nouvelle lecture de « *La plus précieuse des marchandises* » par

Olga Grumberg - en présence de l'auteur **Jean-Claude Grumberg** -, un texte on ne peut plus émouvant ! Le samedi 8 avril, ce sera une soirée **IMMERSION#32**, avec, dès 19 h 30, l'heure de l'apéro-vidéo sur le parvis, avant le spectacle (à 21 h salle Pierre Vaneck) animé par le duo **Samifati** qui associe violon et musique électronique pour un voyage musical unique et fascinant. À partir de 22 h, un after-terrasse DJ/VJ peut se prolonger tard dans la nuit dans ce lieu magnifique où un arbre aux feuilles dorées nous fascine. Le jeudi 25 mai, une représentation supplémentaire de « *Room with a view* » par le Ballet national de Marseille. Auquel s'enchaîne, dès le samedi 3 juin, une nouvelle soirée **IMMERSION#33**, avec le même déroulement de soirée (19 h apéro-vidéo, puis spectacle, avant l'After-terrasse) : ce sera le **Groupe Merci** qui propose en concert « *J'accepte* », un poème visuel et sensoriel. La dernière soirée **IMMERSION#34** est présentée par **Christophe Chassol**, un pianiste habitué d'Anthéa pour son fabuleux talent. Il revient nous offrir un concert anniversaire que l'on sait déjà mémorable.

Et pour terminer, une Carte blanche est offerte à **Pierre Gagnaire** à qui revient l'honneur de clore la saison. Une belle saison en vérité ! Bon anniversaire à Anthéa ! Et bon vent pour les années à venir !

Caroline BOUDET-LEFORT



MATISSE-WESSELMANN à Nice : Le passage de témoin

Avec régularité, le musée Matisse de Nice réinvente pour son public de nouvelles raisons de lui rendre visite. Ce délicieux rituel s'exerce dans un dialogue ininterrompu entre artistes. Il se perpétue aujourd'hui et jusqu'au 29 mai avec **Tom Wesselmann**, un plasticien emblématique du Pop Art qui fait partie de la collection permanente du MAMAC. Il est l'une des icônes américaines de ce mouvement, au même titre qu'Andy Warhol ou Roy Lichtenstein.

'Tom Wesselmann – After Matisse' est une exposition majeure.

Elle présente quarante tableaux inspirés du travail du maître niçois. Entre ces deux artistes, il s'agit d'une véritable filiation, une continuité, comme si le benjamin avait pris le relais de son aîné sur le chevalet. Le travail de Wesselmann contribua à populariser aux USA l'œuvre de Matisse, avec une première

série à succès intitulée les **Great American Nudes** que l'on peut voir à Nice le temps de cette manifestation.

Matisse after Matisse...

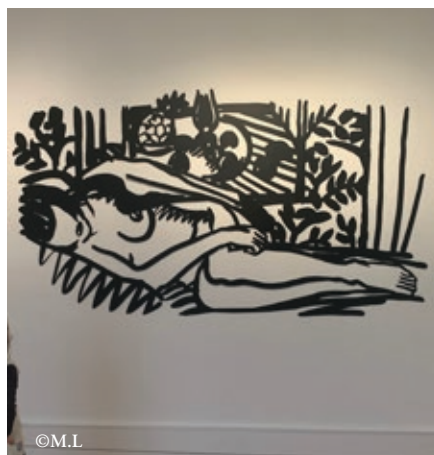
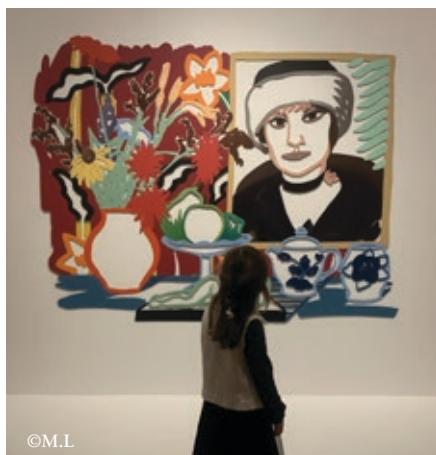
Pendant plus de quarante ans, le cadet resta imprégné de l'esprit Matisse dans les formes, les couleurs, les aplats, les collages, la lumière. Il s'en imprégna au point de se l'approprier et d'en faire sa référence. Les **Steel Drawings** (dessins sur aluminium) et les **Sunset Nudes** furent parmi les derniers travaux de Wesselmann avant sa disparition en 2004. Deux nus nous font face depuis l'entrée du musée. Si ce n'est Matisse, c'est donc son frère de chevalet. Wesselmann annonce les couleurs : orange, bleu de coeruleum, vert émeraude, vermillon, jaune d'or. Voici présentées des odalisques matisiennes en version pop art. Si Wesselmann voyait grand avec des toiles de dimensions imposantes,

il partait du petit. Cette exposition conçue comme une visite d'atelier juxtapose études et réalisations ambitieuses, des collages et des dessins en volume se détachant nettement du mur blanc.

Nous avons la série des **Great American Nudes** des années 60 une sélection d'œuvres exprimant l'admiration que l'artiste américain portait au niçois, se réappropriant la manière dont Matisse utilise à leur maximum les composants de la peinture couleur, forme, ligne, texture : « *Matisse était si extraordinaire. Il est le peintre que j'ai le plus idolâtré et pour lequel j'ai toujours la même admiration. Selon moi, il est le peintre le plus époustouflant qui soit* ».

Bel hommage !

Marie LESIMPLE



ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Selon l'Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le prix du caractère pour l'année 2023 est de 0,183 € hors taxe dans les Alpes-Maritimes.

208272

SCI IMMOFAP

SCI au capital de 1 000 € en liquidation
Siège social : 40 avenue Buenos Ayres
06000 NICE
RCS NICE 879 070 357

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 27/01/2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, Mme Andrea PEYRET, 40 avenue Buenos Ayres 06000 NICE, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de NICE.

208275

TRANSPORTS GALIMI

SARL au capital de 20 000 €
206 chemin du Crouzelier,
06390 CONTES
RCS NICE 510 623 515

AVIS DE TRANSFORMATION

Par acte du 31/03/2023, prenant effet le 31/03/2023, il a été décidé la transformation en société par actions simplifiée sans la création d'un être moral nouveau et la fin des mandats des dirigeants de la société sous son ancienne forme.

Sous sa nouvelle forme la société aura pour :

Président : Rocco GALIMI sis 206 chemin du Crouzelier, 06390 CONTES
Directeur général : Catherine GALIMI sis 206 chemin du Crouzelier, 06390 CONTES

Transmission des actions : La cession de titres donnant accès au capital à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Validation RCS NICE.

208279

SOCIÉTÉ CIVILE DU VIEUX MOULIN

SCI au capital de 22 867,35 €
8 avenue des Pléiades,
06110 LE CANNET
RCS CANNES 778 198 457

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par délibération du 03/02/2023, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 1 allée des Platanes, 74940 ANNECY-LE-VIEUX et suite au décès de M. Ernest HERZ, M. Léo HERZ sis 1 allée des Platanes, 74940 ANNECY-LE-VIEUX a été nommé gérant. Radiation au RCS CANNES, réimmatriculation au RCS d'ANNECY.

208281

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 06/03/2023, à VALLAURIS. Dénomination : SAS SAHA Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 135 rue Alexandre Louce, 06220 VALLAURIS. Objet : La prise de participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, créées ou à créer, et ce par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat de titres sociaux, de fusion ou de groupement, l'animation, la direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations, toutes prestations de services et d'assistance dans les domaines financier, comptable, informatique et commercial, l'acceptation et l'exercice de tous mandats d'administration, de gestion, de contrôle et de conseil, l'achat, l'échange, la location et la vente de tous biens meubles et tous biens immobiliers de quelque nature qu'ils soient, tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions. Durée de la société : 99 années. Capital social variable de 10 000 € divisé en 10 000 actions de 1 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer à la délibération. Clause d'agrément : Les cessions d'actions des associés sont libres. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Tout actionnaire peut participer aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix. A été nommé : Président M. YACOB Adel demeurant 135 rue Alexandre LOUCE, 06220 VALLAURIS. La société sera immatriculée au RCS d'ANTIBES.

208283

SCI SUDEAN

Société civile en liquidation
Au capital de 182 176 €
Siège social : 2 résidence Panoram - Villa Calypso
06590 THEOULE-SUR-MER
(Alpes Maritimes)
RCS CANNES 379 543 150

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale par une décision en date du 03 avril 2023, après avoir entendu le rapport de John W. LORBERG, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation au 28 février 2023, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation, rétroactivement au 28 février 2023. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de CANNES.

Pour avis. Le liquidateur.
John LORBERG

208276

TOGI SANTE MATERIEL MEDICAL 06

SARL à associé unique
Au capital de 5 000 €
Siège social : 74 boulevard Carnot
06400 CANNES
RCS CANNES 827 671 264

AVIS

Aux termes de décisions en date du 15/11/2021, prenant effet au même jour l'associé unique a décidé :

- Le transfert du siège social à 06370 MOUANS-SARTOUX, 23 chemin des Plaines et la mise à jour corrélative des statuts ;

- La dissolution anticipée de la société. M. Bernard PRAT, demeurant à 98000 MONACO (Principauté), 28 quai Jean-Charles REY, a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, où est adressée la correspondance et sont notifiés tous actes et documents.

Formalités au RCS de CANNES.

208277

TOGI SANTE MATERIEL MEDICAL 06

SARL à associé unique en liquidation
Au capital de 5 000 €
Siège social : 23 chemin des Plaines
06370 MOUANS-SARTOUX
RCS CANNES 827 671 264

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décisions du 30/11/2021, prenant effet au même jour, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus au liquidateur M. Bernard PRAT, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Formalités au RCS de CANNES.

208280

SELARL ARENAS DENTISTES

SELARL au capital de 457 200 €
455 promenade des Anglais, L'Arénas - Immeuble Nice Premier, 06200 NICE
RCS NICE 753 943 141

AVIS

Suivant AGM du 27/02/2023, prenant effet le 06/03/2023, Justine RAZEL sis 40 chemin des Travaux 06800 CAGNES-SUR-MER a été nommée co-gérante. Validation : RCS de NICE.



DÉPOSEZ
vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr

208284

FRANCE SUD NETTOYAGE

SARL au capital de 7 622,45 €
6 avenue Emile Ripert 06300 NICE
RCS NICE 403 938 582

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes des décisions en date du 28 mars 2023, les associés ont décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Anciennes Mentions :
- Forme : Société à responsabilité limitée.

- Gérant : M. Michel CAYUELA, demeurant à CHATEAUNEUF-VILLE VIEILLE (06390) - 38 rue Abbé Martel

Nouvelles Mentions :
- Forme : Société par actions simplifiée.
- Président : M. Michel CAYUELA (anciennement co-gérant sus nommé).

- Forme et cession des actions : Toutes les actions sont nominatives. Sauf lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, toutes cessions, y compris entre associés ainsi qu'au profit du conjoint et des descendants en ligne directe d'un associé, doivent être préalablement autorisées résultant d'une décision collective extraordinaire des associés.

- Assemblées générales : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Les associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'assemblée par un autre associé, son conjoint ou le président. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Pour avis.

208285

SCI JUMO

Société civile au capital de 45 734,71 €
110 bd de Latte de Tassigny
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR
RCS ANTIBES 419 565 460

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 29/03/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 8 rue de la Lampèze 30000 NÎMES à compter du 29/03/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Radiation RCS ANTIBES et nouvelle immatriculation au RCS DE NÎMES.

Pour avis.
La gérance.



Ventes aux
ENCHÈRES
immobilières
encheres.petitesaffiches.fr

208333

FACEA

SAS au capital de 5 000 €
4 bd des Nations, Le Roseland
06160 JUAN LES PINS
RCS ANTIBES 812 014 876

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une AGE du 25/02/2023, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 73 chemin du Vallon Vert, 06600 ANTIBES. Validation : RCS ANTIBES.

Pour avis.

208335

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP du 17/03/2023, il a été constitué une SCI dénommée : IBN CONCEPT.

Capital : 1 000 euros.

Siège : 43 place de l'Église de Saint-Pancrace, 06100 NICE.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Monsieur Baba, Ndiella NDIAYE demeurant 43 chemin de l'église de Saint-Pancrace, 06100 NICE.

Co-gérant : Madame Imanne DRIQUECH épouse NDIAYE demeurant 43 place de l'église Saint-Pancrace, 06100 NICE (France).

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS NICE.

208329

ALESS

SAS au capital de 1 110 €
60 bis boulevard du Val Claret,
Les jardins d'Antibes - bâtiment E
06600 ANTIBES
RCS ANTIBES 897 648 820

**CHANGEMENT DE
PRÉSIDENT**

Aux termes d'une AGE du 01/03/2023, prenant effet ce jour, nomination en qualité de président de Madame Marlène DITTA sis 36 chemin des sables, 06160 ANTIBES-JUAN-LES-PINS, en remplacement de Monsieur Jérôme DITTA démissionnaire. Validation : RCS ANTIBES.

Pour avis. Le président.

208332

LA FAURIE

SCI au capital de 383 000 €
103 avenue Raoul Dufy, 06200 NICE
RCS NICE 477 809 750

AVIS

Aux termes d'une AGE du 15/03/2023, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 28 corniche Fleurie, Les Grands Espaces A2, 06200 NICE et de nommer Monsieur Stéphane Antoine Jean PEYRIN sis 199 rue de Lourmel - 70015 Paris en qualité de co-gérant. Validation : RCS NICE.

208330

**MAÎTRE
GUILLAUME DARDE**

Avocat au barreau de GRASSE
1, rue de Suffren, 06400 CANNES

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 avril 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée. Dénomination : ARTINIS SECURITE.

Siège social : 11, allée des Bouleaux, Résidence « Le Dauphin Bleu » - 06800 CAGNES-SUR-MER.

Objet : La société a pour objet, aussi bien en France qu'à l'étranger :

Les activités privées de gardiennage, de surveillance et de télésurveillance, dont notamment :

- Services de protection fournis par du personnel recruté spécialement pour assurer la sécurité des personnes ou de bâtiments privés, commerciaux ou industriels, c'est-à-dire protéger contre le feu, le vol, le vandalisme ou toute intrusion ;
- Agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'usage de moyens électroniques ;
- Agent de télésurveillance ;
- Agent cynophile ;
- Opérateur de vidéoprotection ;
- Agent de sécurité incendie ;

Et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à toutes activités connexes ou complémentaires ou susceptibles de contribuer à son extension ou à son développement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Apports en capital : 100 € en numéraire, divisé en 100 parts de 1 € chacune, libérées intégralement.

Gérance : Monsieur Alain DEVLETYAN, demeurant 11, allée des Bouleaux, Résidence « Le Dauphin Bleu » - 06800 CAGNES-SUR-MER.

La société sera immatriculée au RCS d'ANTIBES.

Pour avis.

La gérance.

208331

**SELARL LESTRADE-CAPIA
Maître Marie Christine CAPIA**

Société d'avocats au barreau de NICE
35 avenue Maréchal Foch 06000 NICE
Tel 04 97 03 20 00 - Fax 04 97 03 20 01 - contact@lestrade-capia.fr

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN LOT
ADJUDICATION JEUDI 11 MAI 2023 À 9H**

Au tribunal judiciaire de NICE - Palais de justice - Palais Rusca - Place du Palais à NICE

Les biens et droits immobiliers sis sur la commune d'ISOLA lieudit la Vacherie station d'Isola 2000 (Alpes-Maritimes) dénommé les Sapins 1 connu sous le nom de parking P1, comprenant un bâtiment élevé sur six niveaux : S, R, A, B, C et combles - Cadastre section AB n°7 pour 9a 98ca.

TROIS CAVES (Lot n°1 - Lot n°2 - Lot n°3) situées au niveau S, et les 07/10 000° des PCG, et les 17/10 000° des charges particulières à l'utilisation des escaliers et hall d'entrée du bâtiment pour chacune des caves.

UN APPARTEMENT de trois pièces de 85,74 m² avec mezzanine et terrasse (Lot n°87) situé au niveau C, et les 418/10 000° des PCG, et les 495/10 000° des charges particulières à l'utilisation des escaliers et hall d'entrée du bâtiment.

Bien libre de toute occupation ou occasionnellement loué à titre de contrat saisonnier.

MISE À PRIX : 87 000 €

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de NICE.

VISITES sur place

par le Commissaire de justice sans rendez-vous préalable :

Vendredi 28 avril 2023 10h à 11h - Mardi 02 mai 2023 de 10h à 11h

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente qui peut être consulté chez l'avocat poursuivant ou auprès du Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du TJ de NICE où il a été déposé le 28/10/2021 sous le n° RG 21/0161.

208334

**SPL PORTS DE MENTON****AVIS DE PUBLICITÉ**

M. Mathieu MESSINA - Président
Directeur Général
Terre plein du nouveau port
Bat. Direction
06500 MENTON
Tél : 04 92 01 07 30
SIRET 83487381200012
Référence acheteur : SPL-ODP-008
Objet : Appel à candidatures en vue de l'attribution d'une autorisation

d'occupation temporaire de postes d'amarrage destinés à la location de navires électriques.
PROCÉDURE :
Remise des plis : 25/04/2023 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 05/04/2023
Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, allez sur <http://marches-publics.info>

**PROFORMALITÉS**www.proformalites.com

**SIMPLE
RAPIDE
SECURISÉ
CONFIDENTIEL**



**SERVICE
EXPRESS D'AIDE
À LA FORMALITÉ
D'ENTREPRISE**

Sur la France entière et Monaco

Alerte sécheresse
à partir du 10/03/2023
sur tout le département

Lavage de voitures En station économie Autorisé	Fontaines en circuit fermé Autorisé
Arrosage des jardins d'agrément Autorisé de 20h à 05h pour les jardins existants et nouveaux de 20h à 05h	Arrosage des terrains de sport Autorisé de 20h à 05h pour les terrains existants et nouveaux de 20h à 05h
Arrosage des jardins potagers Autorisé de 20h à 05h	Lavage de voirie et façades Autorisé
Remplissage de piscine Interdit sauf en cas d'urgence	Lavage de voitures Interdit

208294

AV HOSPITALITY

SASU au capital de 1 000 €

7 avenue d'Annam, Villa Victoria B 13,
06400 CANNES
RCS CANNES 892 229 246**AVIS DE
DISSOLUTION**

Aux termes d'une AGE du 31/12/2022, prenant effet le 31/12/2022, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Monsieur Antoine VERGEOT sis 7 avenue d'Annam, Villa Victoria, B13, 06400 CANNES a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS CANNES.

208296

**JOLLY & MANENT
IMMOBILIER**SARL à associé unique au capital de
1 500 € - 225 avenue de Pessicart,
06100 NICE

RCS NICE 892 893 918

**TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

Par décision de l'associé unique du 28/03/2023, prenant effet le 28/03/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 36 rue Paul Bounin, 06100 NICE. Validation : RCS NICE. Pour avis. L'associé unique.

208305

**GESTION INGENIERIE
FINANCIERE ET
PATRIMONIALE**

SARL à associé unique

au capital de 2 000 €

3 rue Alfred Binet, 06000 NICE
RCS NICE 791 451 503**AVIS DE
TRANSFORMATION**

Suivant décision du 01/04/2023, la société a été transformée en société par actions simplifiée sans la création d'un être moral nouveau. Cette décision entraîne la fin des mandats des dirigeants de la société sous son ancienne forme. Sous sa nouvelle forme la société aura pour : Président : Bernard PHILIPPONNEAU sis 3 rue Alfred Binet, 06000 NICE. Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par correspondance ou par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant celle-ci, à zéro heure, heure de Paris. Validation RCS NICE.

208303

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé à CANNES (06400) en date du 28 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : ALTRI TEMPI II

Siège social : 13 avenue de Lyon, villa Elvina, 06400 CANNES

Objet : L'activité d'entreprise générale de maçonnerie, la construction tous corps d'état, l'aménagement et la réhabilitation de tous biens immobiliers à usage d'habitation, commercial, industriel ou de dépôt, de laboratoire ou de bureaux. Accessoirement l'activité de marchand de biens. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CANNES ;

Apports : 3 000 Euros en numéraire libérés en totalité à la constitution ;

Capital : 3 000 Euros, composé de 100 actions de 30 Euros chacune ;

Président : Monsieur NISI Carmelo, demeurant à CANNES (06400), 13 avenue de Lyon, villa Elvina, nommé pour une durée illimitée ;

Cession des actions : Librement cessibles.

Immatriculation au RCS de CANNES.

Pour avis.

208304

**AVIS DE
TRANSFORMATION**

Aux termes de l'assemblée générale du 23 mars 2023, de la société CSVI, société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros, siège social : 3 rue Offenbach, 06000 NICE, RCS NICE 901 203 661.

Il a été décidé de transformer la société par actions simplifiée en société à responsabilité limitée à compter du jour de ladite assemblée. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.

A été nommé gérant : Madame STOLEAR Iulia demeurant 3 rue Offenbach, 06000 NICE.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE.

Pour avis.

208298

IMMOBILIERE CARNOTSociété par actions simplifiée
au capital de 104 300 €Siège social : 57 boulevard Carnot
06400 CANNES
RCS CANNES 348 393 943**CHANGEMENT DE
PRÉSIDENT**

Par décisions de l'associée unique en date du 17 mars 2023, il a été pris acte de la nomination de M. Moïse VERGEOT, né le 14 mars 1972 à TOURCOING (59), de nationalité Française, demeurant 205 route de Saint-Pierre de Féric - allée de la chapelle Saint-Pierre à NICE (06000), en qualité de nouveau président à compter du même jour et pour une durée illimitée, en remplacement de Mme Anne-Véronique REYNAUD, président démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de CANNES.

208299

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP du 31/03/2023, il a été constitué une SCI dénommée : SCI BOGUE Capital : 90 000 Euros Siège : 22 rue Ferdinand Deconchy, 06800 CAGNES-SUR-MER Objet : La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'immeubles ou de biens et droits immobiliers que la société se propose d'acquérir, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément ; et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit en ayant recours à l'emprunt, assorti ou non de garanties ; et, plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social. Gérant : Madame Magali CHAUSSE demeurant 20 rue Ferdinand Deconchy, 06800 CAGNES-SUR-MER Monsieur Guillaume CHAUSSE demeurant 20 rue Ferdinand Deconchy, 06800 CAGNES-SUR-MER (France) Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des descendants ou des descendants du cédant. Toute cession de parts sociales à un tiers de la société autre que ceux précités, est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

208300

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date à SAINT-JEANNET du 24/03/2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS.

Dénomination : CONCIERGERIE DES BAQUIS.

Siège : 1015 chemin de la Sablière, 06640 SAINT-JEANNET.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 5 000 Euros.

Objet : Les prestations de service de conciergerie privée à destination des particuliers et des professionnels.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions à l'exception des cessions aux associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Caroline GILLOT demeurant 1015 chemin de la Sablière, 06640 SAINT-JEANNET.

Directeur général : M. Sébastien COLOMBAIN demeurant 1015 chemin de la Sablière, 06640 SAINT-JEANNET.

La société sera immatriculée au RCS de GRASSE.

Pour avis. Le président.

**DÉPOSEZ**vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr

Tél. +33 (0)4 93 80 72 72



208297

AGENCE FLAM&CO

SASU au capital de 4 000,00 €

Siège social : 125 avenue de la Grand
Pièce, 06370 MOUANS-SARTOUX
RCS CANNES 800 001 844**TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

Suite PV d'AGE du 01/04/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 5, venelle Roussel, 14850 ESCOVILLE avec effet au 01/04/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La présidence.

208307

JANOT / PY

SCI au capital de 1 000 €

27 avenue Jacques Abba

06320 CAP-D'AIL

RCS NICE 890 956 725

**TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une AGE du 26/01/2023, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 355A chemin du Faisse, 06440 PEILLE. Validation : RCS NICE.

208306

NOUNOULAND

SASU au capital de 10 000 €

Siège social : 74 rue du Pavillon

06140 VENCE

RCS GRASSE 844 499 707

AVIS

En date du 01/04/2023, l'associé unique a décidé à compter du 01/04/2023 de :

- Rendre effective la démission de Madame AUBERT Marie aux fonctions de directrice générale.

- Transférer le siège social de la société au 348 chemin de Sainte Colombe, 06140 VENCE.

L'article siège social des statuts a été modifié en conséquence. Modification au RCS GRASSE.

**TOUTES LES
VENTES AUX
ENCHÈRES
IMMOBILIÈRES
DE FRANCE****À PORTÉE DE MAIN**90 €
par anEnchères
immobilières
France entièrewww.petitesaffiches.fr/
encheres-immobilières

f /enchere.immo

208273



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS (CACPL)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

POUR LA MISE EN PLACE DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LES TERRAINS D'ASSIETTE OU D'ACCÈS AUX OUVRAGES CONSTITUTIFS DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DÉNOMMÉ « ÉCHANGEUR A8 » PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS, SUR LES COMMUNES DE CANNES ET MANDELIEU-LA-NAPOULE

DEMANDEUR : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS (CACPL)

Le préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'Honneur
informe le public qu'il sera procédé sur le territoire des communes de CANNES et de MANDELIEU-LA-NAPOULE à une enquête publique pour la mise en place de servitudes d'utilité publique sur les terrains d'assiette ou d'accès aux ouvrages constitutifs du système d'endiguement dénommé « Échangeur A8 », par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, sur une durée de 32 jours

Du lundi 3 avril 2023 à 9h00 au jeudi 4 mai 2023 à 12h00 inclus.

L'enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et de recueillir ses observations et propositions relatives à la mise en place des servitudes d'utilité publique ou d'accès constitutifs du système d'endiguement de l'échangeur A8, situé sur les communes de CANNES et de MANDELIEU-LA-NAPOULE.

Par décision n°E23000003/06 de la présidente du tribunal administratif de NICE, Monsieur Guy HERON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

Le siège de l'enquête publique est établi au siège de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, au 28 boulevard du Midi Louise Moreau, 06150 CANNES.

LE PUBLIC POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE, SELON LES MODALITÉS SUIVANTES :

- Le dossier d'enquête publique sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituelles d'ouverture au public des lieux suivants :

- Au format papier : Siège de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins : 28 boulevard du Midi Louise Moreau, 06 150 CANNES

- Au format papier et numérique en Mairie principale de MANDELIEU-LA-NAPOULE : Av. de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE.

- Au format papier et numérique en Mairie annexe de Ranguin : 21 av. Victor Hugo, 06150 CANNES.

- De plus, le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique sur les sites internet de la préfecture des Alpes-Maritimes et de la CACPL aux adresses suivantes :

- <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-SUP-CACPL-endiguement-echangeur-a8>

- <https://cannespaydelersins.fr/index.php/plan-de-prevention-inondation/OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC>

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut consigner ses observations, propositions et contre-pro-

positions sur le registre d'enquête, tenu à sa disposition à la mairie principale de MANDELIEU-LA-NAPOULE et à la mairie annexe de Ranguin à CANNES.

Le registre d'enquête sera ouvert et sera clos par le commissaire enquêteur.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions par écrit au commissaire enquêteur, aux heures d'ouverture des lieux de consultation précités, qui les joindra au registre.

Toutes observations et propositions pourront également être envoyées par messagerie, durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : ddtm-enquete-publique-servitude-endiguement-echangeur-a8@alpes-maritimes.gouv.fr

Elles seront tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête susvisé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-SUP-CACPL-endiguement-echangeur-a8>

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, dans les lieux et aux horaires de permanence suivants :

- **À la mairie principale de MANDELIEU-LA-NAPOULE :**

- Le mardi 4 avril 2023 matin de 9h00 à 12h00 ;

- Le vendredi 14 avril 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

- **À la mairie annexe de Ranguin à CANNES :**

- Le jeudi 13 avril 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;

- Le jeudi 4 mai 2023 matin de 9h00 à 12h00.

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête et le registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents pourront également être consultés dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-SUP-CACPL-endiguement-echangeur-a8>

Monsieur le commissaire enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame la présidente du tribunal administratif de NICE.

JE M'ABONNE PENDANT UN AN

☐ Abonnement Web 20 €TTC

☐ Abonnement Premium 42 €TTC*

*tarif en vigueur en France Métropolitaine

☐ Abonnement Ventes aux Enchères 20 €TTC 1 département

☐ Abonnement Ventes aux Enchères 90 €TTC France entière

MON RÈGLEMENT

☐ Chèque bancaire

☐ CB, Visa, Mastercard (nous contacter au 04 93 80 72 72)

Société..... Prénom.....

Profession..... Email.....

Tél. :..... Fax :.....

Adresse d'expédition du journal

N°..... Rue..... CP.....

Ville.....

Les
Petites Affiches
DES ALPES-MARITIMES
HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

BULLETIN D'ABONNEMENT

Tél. : 04 93 80 72 72

Fax : 04 93 80 73 00

@ : abonnement@petitesaffiches.fr

✉ : 17 rue Alexandre Mari, 06300 Nice

Site Web : www.petitesaffiches.fr

208314

UNICA INVEST

SAS au capital de 3 000 €

Siège social : 25 avenue de Grasse

06400 CANNES

RCS CANNES 920 097 268

AVIS

Par décision des associés du 28/03/2023, il a été décidé de transférer le siège social au Centre d'affaires le Forum 3 boulevard du Général Leclerc 06240 BEAUSOLEIL à compter du 31/03/2023, de nommer M. PANINE André demeurant 3 avenue de Carras le Nevada 06200 NICE en qualité de président en remplacement de la EURL DANILOV INVEST à compter du 28/03/2023.

Radiation au RCS de CANNES et immatriculation au RCS de NICE.

208315

TOM GAT

Société civile immobilière en

liquidation

au capital de 1 000 €

Siège social : 25 allée des Cyprès

06510 GATTIERES

RCS GRASSE 490 338 654

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision d'assemblée générale extraordinaire du 31/03/2023, il a été décidé : D'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, Madame Valérie BOUISSON épouse LEMAIRE demeurant 25 allée des Cyprès - 06510 GATTIERES pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2023. Radiation sera faite au RCS de GRASSE.

Pour avis.

208316

AVIS

Aux termes du procès-verbal en date du 28/10/2022 de la société SCI LE CABANAS sis 8 rue Félix Gras 84000 AVIGNON au capital de 147 418,20 euros RCS 401 508 163 AVIGNON, il a été décidé :

- Transfert du siège social sis 664 chemin des Puits 06530 SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE à compter du 28/10/2022
- Modification de l'art 4 des statuts
- Changement de gérant : M. BONNEL Jacques sis 664 chemin des Puits 06530 ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE en remplacement de Mme André BONNEL à compter du 28/10/2022.

Mention sera faite au RCS de GRASSE.

208318

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile dénommée ALONA, ayant siège à NICE (06200) 15 Corniche Fleurie. Capital : 100 000 euros. Durée : 99 ans. Gérants : Michel ROUSSET demeurant à ILONSE (06420) 2 place de la Colle et Monique ROUSSET épouse LACROIX demeurant à NICE (06200) 15 Corniche Fleurie. Objet : Acquisition et gestion de son patrimoine privé immobilier. L'autorisation des associés donnée à la majorité renforcée des 9/10^{èmes} est requise pour céder les parts sociales aux tiers autres que les associés. RCS NICE.

208317

DOLCE VITA

Société civile immobilière au capital

de 40 020,00 €

Siège social : 112 avenue François

Berger, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

RCS ANTIBES 838 526 481

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2023, la collectivité des associés a décidé de :

1 °) Modifier l'adresse du siège social de la société.

- Initialement établi, aux termes des statuts reçus par acte de Maître Anne-Laurence CORTEZ, notaire à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (84230), le 12 mars 2018 : « 112 avenue François Béranger à SAINT-LAURENT-DU-VAR (06700) » et retranscrit par erreur sur le Kbis « 112 avenue François Berger à SAINT-LAURENT-DU-VAR (06700) ».

- Pour le rectifier à l'adresse suivante : « 112 avenue François Béranger à SAINT-LAURENT-DU-VAR (06700) »

Et ce à compter de ce jour.

2 °) Transférer le siège social situé à SAINT-LAURENT-DU-VAR (06700), 112 avenue François Béranger à CARPENTRAS (84200), 356 chemin du Martinet.

Et ce à compter de ce jour.

Les formalités seront effectuées au RCS d'ANTIBES. Réimmatriculation au RCS AVIGNON.

Pour avis.

208319

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/03/2023, constitution d'une SARL unipersonnelle dénommée : AG DRIVER SERVICE Capital : 500 euros Siège : 83 boulevard Virgile Bareil, bat C3 Le Président, 06300 NICE Objet : L'exploitation, directe ou indirecte, d'une activité de véhicule de tourisme avec chauffeur (VTC) ; service de chauffeur privé, mise à disposition personnalisée de véhicules ; - L'achat ou location de véhicules automobiles, neufs ou d'occasion

Gérant : Monsieur Arman GRIGORIAN demeurant à 83 boulevard Virgile Bareil, 06300 NICE Duré : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

208308

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 27/03/2023 à NICE, il a été constitué une SAS dénommée : VDNWD

Enseigne commerciale : GREENSHOP

Capital : 100 euros

Siège : 36 rue de Lépanthe, 06000 NICE

Objet : Achat et vente de produits alimentaires, solides ou liquides non alcoolisés, à emporter. Achat et vente de prêt-à-porter et accessoires et toutes opérations liées.

Président : Monsieur Walid BEHIDJI demeurant à 5 rue Oscar II, 06000 NICE.

Transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision collective à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives et doit justifier de l'inscription de ses actions le jour de la décision.

Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

208320

ROBIN
LAWYERS
AVOCAT A LA COUR
62 rue Joseph Dubert
83600 FREJUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 mars 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : O.N.E.S.

Siège : Domaine des Templiers, villa n°9,

1625 route de Nice, 06790 ASPREMONTE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros

Objet : Acquisition de biens immobiliers, gestion, administration, réhabilitation, modernisation, location, vente et disposition de biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par la suite, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social sans porter atteinte à la nature civile de l'objet.

Admission aux assemblées : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou un mandataire.

Exercice du droit de vote : Chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession de parts sociales : Toute cession d'actions à des tiers étrangers doit être autorisée par la majorité des 3/4.

Gérance : Madame Naïbiha, Djida SALHI épouse LIOMAIN, née le 18 septembre 1967 à HAUBOURDIN (59) et Monsieur Olivier, Marcel, Pascal LIOMAIN, né le 7 juillet 1966 à MONACO, demeurant ensemble domaine des Templiers, villa n°9, 1625 route de Nice, 06790 ASPREMONTE.

Immatriculation : RCS de NICE.

Pour avis et mention.

208321

S.M.C CONCEPT

SASU au capital de 10 000 €

20 avenue Général Leclerc

06140 VENCE

RCS GRASSE 909 234 940

CHANGEMENT D'OBJET SOCIAL

Par décision de l'associé unique du 01/01/2023, prenant effet ce jour, il a été décidé de changer l'objet social à : Construction maison individuelles, maçonnerie générale, peinture, carrelage, placo, enduits, chape, plomberie, électricité et terrassement. Validation : RCS GRASSE.

208146

AVIS

Suite au PV AGE en date du 01/04/2023 les associés de la SAS AZUREENNE DE MONTAGE ET DE FABRICATION, RCS NICE 847 789 815 siège social C/o ADM SECRETARIAT 3 place Masséna - 06000 NICE, ont décidé d'augmenter le capital social de la somme de 1 500 euros à 5 000 euros, par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des 100 actions pour les porter de 15 euros à 50 euros chacune, ainsi que de transférer le siège social à C/o THE OFFICE - 54 bd Gorbella - rés. Nice Le Ray Bât. F - 06100 NICE. Art. 4, 6 et 7 modifiés. Pour avis RCS NICE.

208328

ARISTOTE ATLANTIQUE SUD

AVOCATS

Droit fiscal et droit des sociétés

8, avenue du 8 mai 1945

64116 BAYONNE Cedex

ONDULATION

Société civile de construction vente

au capital social de 1 000 €

Siège social : « Le Louvre », 13 rue

Alphonse Karr - 06000 NICE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé à NICE le 21/03/2023, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques principales suivantes :

Dénomination : « ONDULATION »

Forme : Société civile de construction

vente.

Capital social : 1 000 euros formé par des apports en numéraire et représenté par 100 parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 100.

Siège social : « Le Louvre », 13 rue Alphonse Karr - 06000 NICE.

Objet social : L'acquisition d'une ou plusieurs parcelles de terrain ; la construction sur ce terrain d'un ou plusieurs ensembles immobiliers destinés à usage principal d'habitation ou professionnel ; la vente, en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement, accessoirement la location desdits immeubles.

Durée de la société : 10 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NICE.

Gérance : SAGEC MEDITERRANEE, SAS au capital social de 100 000 euros, dont le siège social est à NICE (06000), « Le Louvre » 13 rue Alphonse Karr, immatriculée au RCS NICE sous le numéro 340 747 146 et dont le président est M. Jean Christophe PARPAITE, domicilié à cette même adresse.

Exercice social correspondant à l'année civile.

Cession de parts sociales pour toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, - Libre entre associés

- Dans les autres cas agrément préalable de la collectivité des associés donné par décision extraordinaire.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE.

Pour avis, la gérance.

PA
LE JOURNAL

**HEBDOMADAIRE
PAPIER + NUMÉRIQUE**

42 EUROS / AN

ABONNEZ-VOUS
abonnement@petitesaffiches.fr

Les Petites Affiches
DES ALPES - MARITIMES
HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE



DÉPOSEZ vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr
Tél. +33 (0)4 93 80 72 72

208274



COMMUNE DE LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE (06)

DEUXIÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION
DU CAMPING SAINT-LOUIS

Par arrêté n° 2.1.2023/68 du 14 mars 2023, le Maire de la commune de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'extension du camping Saint-Louis et l'étude d'impact réalisée situé 2160 avenue de la République 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE.

À cet effet, Mme Barbara JURAMIE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Nice.

L'enquête publique se déroulera du 3 avril 2023 au 3 mai 2023 inclus, de 8h00 à 16h00.

Le siège de l'enquête est situé à l'Hôtel de Ville, 630 chemin de la Commune 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie, les jours suivants :

- **Lundi 3 avril 2023 de 8h à 12h et de 13h à 16h**

- **Vendredi 14 avril 2023 de 8h à 12h et de 13h à 16h**

- **Mardi 25 avril 2023 de 8h à 12h et de 13h à 16h**

- **Mercredi 3 mai 2023 de 8h à 12h et de 13h à 16h.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de déclaration de projet pourront être consignées dans le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE, à l'attention de Madame le commissaire-enquêteur, 630 chemin de la Commune, 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@laroquettesursiagne.com.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie (service urbanisme) à l'issue de l'enquête.

Le maire,
Christian ORTEGA

208302



COMMUNE DE VENCE

AVIS AU PUBLIC
ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À L'ALIÉNATION DES
CHEMINS RURAUX DITS « DE GAUDISSERT (CR N°42-44 ET 45), DES 4 VENTS (CR N°58), DE LA CLAPIÈRE (CR N°20), DES FOURCHES (CR N°118) ET GIRAUD (CR N°61) »

Par arrêté municipal en date du 21 mars 2023, Monsieur le maire de la commune de VENCE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant cession des chemins ruraux dits « de Gaudissart/chemin dénommé (CR n°42-44 et 45), chemin dénommé/coté chemin des 4 vents (CR n°58), de la Clapière (CR n°20), des Fourches (CR n°118) et chemin dénommé/coté avenue Giraud (CR n°61) ».

Le dossier ainsi que le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, à la mairie de VENCE, direction générale des services, **du lundi 24 avril 2023 au 9 mai 2023 (inclus) aux heures d'ouverture de la mairie (8h30 à 12h et de 13h30 à 17h)** afin que chacun puisse en prendre connaissance. En outre, le dossier d'enquête publique sera disponible sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : <https://vence.fr/publication-des-actes/>

Madame Alice BARBIER a été désignée commissaire enquêteur par arrêté municipal du 21 mars 2023.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de VENCE du lundi 24 avril 2023 au mardi 9 mai 2023 (inclus) aux heures d'ouverture de la mairie (8h30 à 12h et de 13h30 à 17h).

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de VENCE, le lundi 24 avril 2023 de 8h30 à 12h00 ainsi que le mardi 9 mai 2023 de 13h30 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie, par courrier à transmettre en mairie de VENCE à Madame la commissaire enquêteur, ou par voie électronique à l'adresse suivante : epchemin@ville-vence.fr

Régis LEBIGRE
Maire de VENCE.

208326

SOCIETE TRANSPORTS
SALERNO

SARL au capital de 7 317,55 €
2 Rue Boyer, 06300 NICE
RCS NICE 330 941 006

AVIS DE
TRANSFORMATION

Par décision de l'associé unique du 04/04/2023, prenant effet le 04/04/2023, il a été décidé la transformation en société par actions simplifiée sans la création d'un être moral nouveau. Cette décision entraîne la fin des mandats des dirigeants de la société sous son ancienne forme. Sous sa nouvelle forme la société aura pour : Président : Madame Dorothee SALERNO épouse DUCKERS sis 5, avenue Victor Hugo - domaine du grand duc - bâtiment d2, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Admission aux assemblées : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Validation RCS NICE. Par décision de l'associé unique du même jour, la dénomination sociale a été modifiée. La société se dénommera dorénavant PIERANGE IMMO et l'article 3 des statuts a été modifié. Il a également été décidé de modifier l'objet social et l'article 2 des statuts en conséquence afin d'ajouter l'activité suivante : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, biens immobiliers et terrains nus appartenant à la société par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

Pour avis.

Offres/Demandes
d'EMPLOI

<https://emploi.petitesaffiches.fr>

208278



COMMUNE DU ROURET

AVIS AU PUBLIC - SECOND AVIS
ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU) ARRÊTÉ DU MAIRE DU 16/12/2022 (AM_2022_230)
MODIFICATION N°2 DU PLU – M2DC

Par arrêté n° AM_2023_042 du 20 mars 2023, le Maire de LE ROURET a ordonné l'ouverture de L'ENQUÊTE PUBLIQUE sur le projet de PLU, avec l'avis conforme du 20 mars 2023 de la MRAe (n° saisine=CU-2023-3345 et n°MRAe=2023ACPA-CA24).

L'enquête publique se déroulera à la Mairie (06 650 LE ROURET – 04 93 77 20 02) du jeudi 06 avril (08h00) au mardi 09 mai 2023 inclus (17h00), pendant 34 jours consécutifs, comme suit :

- **Le lundi et mardi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,**

- **Le mercredi de 08h00 à 12h00,**

- **Le jeudi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,**

- **Et le vendredi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance

du dossier en mairie ou sur le site internet de la commune (www.lerouret.fr) ; et soit consigner ses observations sur le registre papier d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire-enquêteur (Mairie) ou par voie dématérialisée (<https://www.registre-dematerialise.fr/4568> et enquete-publique-4568@registre-dematerialise.fr).

Le dossier comprend les pièces modifiées du dossier de PLU :

- Exposé des motifs,
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP, 2 plans),
- Règlement écrit, liste des emplacements réservés, liste de la mixité sociale, liste du patrimoine protégé,
- Règlement graphique (3 plans de zonage),
- Avis des personnes publiques associées,

- Arrêtés municipaux et mesures de publicité.

Madame BOUTELLIER a été désignée par le tribunal administratif de NICE comme Commissaire-enquêteur, et recevra en mairie du ROURET de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 : **jeudi 6 avril, samedi 15 avril (Ouverture exceptionnelle pour les seuls besoins de l'enquête), mardi 2 mai et mardi 9 mai 2023.**

Son rapport et ses conclusions motivées seront transmis au maire dans un délai de 30 jours à l'expiration de l'enquête. Ces documents seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune pendant une année.

Fait au ROURET, le 06 avril 2023.

Le maire, conseiller départemental 06,
Gérald LOMBARDO

Le rendez-vous de l'industrie
et de la construction azuréennes

Jeudi 12 octobre 2023

9h00-18h00 | Allianz Riviera stade de Nice

Souveraineté et décarbonation

#IBTcotedazur



208322

AVIS DE DISSOLUTION AVEC TUP

ARTSUD SARL à associé unique au capital de 5 000 euros. 1820 chemin de Saint-Bernard, 06220 VALLAURIS. RCS ANTIBES n° 882 968 019. Suivant déclaration en date du 15/12/2022, la société : ARTMED1, SARL au capital de 1 000 euros au 1820 chemin de Saint-Bernard, 06220 VALLAURIS, 508 006 889 RCS ANTIBES a décidé de dissoudre la société ARTSUD, application de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et aux conditions fixées par ce texte. Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société ARTSUD à la société ARTMED1 à l'issue du délai d'opposition qui est de 30 jours à compter de cette publication, auprès du tribunal de commerce d'ANTIBES. La société ARTSUD sera radiée au RCS d'ANTIBES. La date d'effet fiscal est fixée au 1^{er} janvier 2022.

208327

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/04/2023, il a été constitué une Société civile dénommée : HORIZON RT Capital : 254 000 euros divisé en 25 400 parts de 10 euros chacune, apportés en nature Siège : 104 rue Barberis, résidence Château Riquier D2, 06300 NICE Objet : Prise de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés et dans toutes entreprises ; participation active à la conduite de la politique des filiales et au contrôle de celles-ci ; toutes activités de conseil et de gestion, prestations de services spécifiques au bénéfice des filiales ; avance de fonds rémunérés aux sociétés filiales ; achat et la vente de tous droits sociaux. Gérant : Monsieur Grégory GHILIERMO demeurant 104 rue Barberis, résidence Château Riquier D2, 06300 NICE Cogérant : Madame Magalie YANG demeurant 104 rue Barberis, résidence Château Riquier D2, 06300 NICE Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.



208324

JEAN-CHARLES BARTHALOT STÉPHANIE LE MEUR-CAOCCI

Notaires associés

Société civile professionnelle

Titulaire d'un office notarial

8 rue Alfred Mortier, 06000 NICE
Tél. 04 93 03 23 35 - Fax : 04 93 03 31 63
etude.barthalothelemeur@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphanie LE MEUR-CAOCCI, notaire associée à NICE, 8 rue Alfred Mortier, le 31 mars 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes : Forme : Société civile immobilière, dénomination : SCI FIO CONROZIER, siège : 562 chemin des Rascas - 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAL - Domaine DE SAN LORENZO - Capital : 371 000 euros en numéraire - Durée : 99 ans - Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. Gérant : Monsieur Olivier CONROZIER, demeurant à LE ROURET (06650) 34 chemin des Moutons pour une durée indéterminée - Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NICE.

Pour avis. Le notaire.

208282

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/04/2023, il a été constitué une SAS dénommée : RSVJ. Sigle : RSVJ Enseigne commerciale : RSVJ. Capital : 1 000 euros. Siège : 34 avenue Honoré Lions, 06130 GRASSE. Objet : - Toute activité d'achat et de vente, d'importation et d'exportation de toutes marchandises alimentaires ou non alimentaires. La commercialisation et la distribution de ces marchandises, et toute activité connexe. - Et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités, ou susceptibles de favoriser sa réalisation et son développement. - Toutes opérations quelconques destinées à la réalisation de l'objet social. Président : Monsieur Richard KOURENNOY demeurant à 34 avenue Honoré Lions, 06130 GRASSE. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS GRASSE. Pour avis. Le représentant légal.

208325

AVIS DE LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte SSP en date du 21/11/2022 à ROQUEFORT-LES-PINS, la sté PIZZARQ représentée par son président M. GAY Sébastien, RCS GRASSE 810 874 149, a donné en location-gérance à M. DIFLI Nacim et Mme TAYEB Emmanuelle, agissant pour le compte de la SARL EMMAMAAT en cours d'immatriculation au RCS GRASSE, un fonds de commerce de restauration de type traditionnelle et restauration rapide, snack, café, bar sandwicherie, salon de thé, hamburgers, boissons, glaces, pizzeria, salades et vente à emporter de tous produits destinés à l'alimentation humaine, plus particulièrement les pizzas, sans vente d'alcool, sis et exploité au 77 allée des Chênes - Immeuble Cœur Les Pins Bât.B - 06330 ROQUEFORT-LES-PINS, objet d'une immatriculation au RCS GRASSE sous le n° 810 874 149, pour une période commençant le 01/12/2022 et qui prendra fin le 30/11/2024. En vertu de ce contrat, le locataire exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le bailleur n'étant pas tenu d'aucune dette ni d'aucun engagement contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pouvant en aucun cas être considéré comme gage des créanciers de ce dernier. Pour avis. RCS GRASSE.

208323

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 22 mars 2023, à NICE.

Dénomination : Bouda.

Forme : Société civile immobilière.

Objet : L'acquisition de biens immobiliers, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des biens et droits immobiliers.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1 000 euros.

Cession de parts et agrément : Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale.

Siège social : 2 rue Justin Montolivo - Le Lyautey, bât. 6, 06000 NICE.

Gérant : Monsieur Alexandre BOURCIER, demeurant 2 rue Justin Montolivo - Le Lyautey, bât. 6, 06000 NICE.

Gérant : Madame Lydie BOURCIER, demeurant 2 rue Justin Montolivo - Le Lyautey, bât. 6, 06000 NICE.

La société sera immatriculée au RCS de NICE.

Pour avis.

208301

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce n° 208108 parue dans le présent journal du 16/03/2023 concernant JY NETWORK, il fallait lire : Par acte SSP du 27/02/2023 et non 18/01/2023.

208295

RECTIFICATIF

À l'annonce 207968 parue dans le présent journal du 02/03/2023 et concernant la société VICANA, il convient de lire « Aux termes d'un acte SSP à VILLENEUVE-LOUBET le 16/02/2023. Co-gérantes : Madame Emeline SAILLANT épouse PIOT demeurant 334 avenue Pierre Sauvaigo, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAL et Madame Brigitte MOREAUX épouse PIOT demeurant 555 avenue du Docteur Julien Lefebvre, 06270 VILLENEUVE-LOUBET ».

NETTOYONS LE SUD

SAMEDI 15 AVRIL

« PARTICIPEZ À LA PLUS GRANDE OPÉRATION DE RAMASSAGE DE DÉCHETS EN RÉGION SUD. »

Renaud MUSELIER
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Région de France

Logo of the European Union and the Region of Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les Petites Affiches
DES ALPES - MARITIMES

REDACTEUR D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALES

LE MÉDIA PARTENAIRE JURIDIQUE DE VOTRE DÉVELOPPEMENT

Logos for Facebook, LinkedIn, Twitter, and Instagram.

208286

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 16/37 - Par jugement en date du 20 mars 2023, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a prononcé :

La clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de l'association **INSTITUT NICOLAS DES SPORTS** - 45 rue Smolett - 06300 NICE.

Pour extrait conforme,
NICE, le 20 mars 2023
Le greffier.

208287

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 15/29 Contentieux RLJ - Par jugement en date du 20 mars 2023, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a prononcé :

La clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de **Mme Anaïs COULAIS** - infirmière libérale - 3 passage Victor Hugo - 06000 NICE.

Pour extrait conforme,
NICE, le 20 mars 2023
Le greffier.

208288

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 23/2 - Par jugement en date du 20 mars 2023 la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a :

Constaté l'état de cessation des paiements au 13 janvier 2023, de **M. Bertrand BOCRIS** - agent commercial - 13 avenue Scudéri - Cimiez Grand Sud - 06100 NICE ;

Ouvré la procédure de redressement judiciaire de M. Bertrand BOCRIS et fixé une période d'observation de 6 mois ;

Désigné Mme Pascale DORION en qualité de juge commissaire titulaire et Mme Cécile SANJUAN-PUCHOL en qualité de juge commissaire suppléant ;

Désigné Maître Jean-Patrick FUNEL de la SELARL FUNEL ET ASSOCIES en qualité de mandataire judiciaire représentant les créanciers.

Pour extrait conforme,
NICE, le 20 mars 2023
Le greffier.

208289

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 22/18 - Par jugement en date du 20 mars 2023 la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a :

Mis fin à la période d'observation et prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de **Madame PASCAL Marianne** - activité d'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (régime agricole) CIO HORSE AND CO - Centre Equestre - chemin du Mont Leuze - 06300 NICE.

Désigne Mme Pascale DORION en qualité de juge commissaire titulaire et Mme Cécile SANJUAN-PUCHOL en qualité de juge commissaire suppléant.

Désigne la SELARL PELLIER - Les mandataires - représentée par Maître Marie-Sophie PELLIER en qualité de mandataire liquidateur.

Pour extrait conforme,
NICE, le 20 mars 2023
Le greffier.

208290

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 22/03 - Par jugement en date du 20 mars 2023, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a :

Mis fin à la période d'observation ; Arrêté le plan de redressement de **Madame Anne LAMAUD** - infirmière libérale - sur une durée de 10 ans ;

Désigné la SELARL GUERY représentée par M^e Dorian GUERY en qualité de commissaire à l'exécution du plan ;

Maintenu la SELARL GUERY représentée par M^e Dorian GUERY en qualité de représentant des créanciers jusqu'à la fin de la procédure de vérification des créances.

Pour extrait conforme,
NICE, le 20 mars 2023
Le greffier.

208291

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle RLJ 22/27 - Par jugement en date du 20 mars 2023, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a :

Reporté la date de cessation des paiements au 31 janvier 2020 de la **SCI REPIT FONTAN** - 52 rue Jacques Hillairet - 75612 PARIS cedex 12.

Pour extrait conforme,
NICE, le 20 mars 2023
Le greffier.

208292

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 21/48 - Par jugement en date du 20 mars 2023, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a :

Mis fin à la période d'observation et arrêté le plan de redressement de **Madame Paulette SENES** - conseil en parapsychologie (voyance) - Cabinet Anabel - 50 avenue Bellevue - 06100 NICE sur une durée de 5 ans ;

Désigné Maître Marie-Sophie PELLIER de la SCP PELLIER en qualité de commissaire à l'exécution du plan ;

Maintenu Maître Marie-Sophie PELLIER de la SCP PELLIER en qualité de représentant des créanciers jusqu'à la fin de la procédure de vérification des créances.

Pour extrait conforme,
NICE, le 20 mars 2023
Le greffier.

208293

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 20/05 Contentieux RLJ - Par jugement en date du 20 mars 2023, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a prononcé :

La clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de **M. Kamel CHIKHI** - médecin généraliste - ayant exercé son activité à NICE (06200) - 54 bd Paul Montel - Puis à SAINTE-MAXIME (83120) - Résidence Mathias 1 quartier du Couloubrier.

Pour extrait conforme,
NICE, le 20 mars 2023
Le greffier.



208309

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 21/27 - AVIS DE DEPÔT DE LA LISTE DES CRÉANCES - Article L 624-1 et R 624-2 du code du commerce.

Association médiation cité 4 rue Léon Jouhaux 06300 NICE.

Le greffier en chef du tribunal judiciaire de NICE, informe Messieurs les créanciers, que la liste des créances dans l'affaire ci-dessus est déposée au greffe des procédures collectives. En conséquence, tout intéressé peut contester cette liste devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication au bulletin d'annonces et civiles et commerciales (BODACC).

NICE, le 27 mars 2023
P/Le greffier en chef.

208310

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 21/8 - AVIS DE DEPÔT DE LA LISTE DES CRÉANCES - Article L 624-1 du code du commerce.

SELARL DAZ AVOCATS avocats 3 rue de la Préfecture 06300 NICE.

Le greffier du tribunal judiciaire de NICE, informe Messieurs les créanciers, que la liste des créances dans l'affaire ci-dessus est déposée au greffe des procédures collectives. En conséquence, tout intéressé peut contester cette liste dans le délai d'un mois à compter de la publication au bulletin d'annonces et civiles et commerciales (BODACC).

NICE, le 27 mars 2023
Le greffier.

208311

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 20/42 - AVIS DE DEPÔT DE LA LISTE DES CRÉANCES - Article L 624-1 du code du commerce.

Association OFF JAZZ 16 rue Cassini 06300 NICE.

Le greffier du tribunal judiciaire de NICE, informe Messieurs les créanciers, que la liste des créances dans l'affaire ci-dessus est déposée au greffe des procédures collectives. En conséquence, tout intéressé peut contester cette liste dans le délai d'un mois à compter de la publication au bulletin d'annonces et civiles et commerciales (BODACC).

NICE, le 27 mars 2023
Le greffier.

208312

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 21/13 - AVIS DE DEPÔT DE LA LISTE DES CRÉANCES - Article R 624-2 du code du commerce.

CARLES Marc activité agricole : Culture de fruits oléagineux 1615 route de Pierre-feu 06390 CONTES.

Le greffier du tribunal judiciaire de NICE, informe Messieurs les créanciers, que la liste des créances dans l'affaire ci-dessus est déposée au greffe des procédures collectives. En conséquence, tout intéressé peut contester cette liste dans le délai d'un mois à compter de la publication au bulletin d'annonces et civiles et commerciales (BODACC).

NICE, le 28 mars 2023
Le greffier.

208313

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 17/32 - AVIS DE DEPÔT DE LA LISTE DES CRÉANCES - Article L 624-1 et R 624-2 du code du commerce.

LAROUSSE Jean-Michel chirurgien-dentiste décédé le 16 mai 2018 représenté par Maître FUNEL de la SELARL FUNEL ET ASSOCIES désigné en qualité de mandataire ad'hoc par ordonnance présidentielle du 6 juillet 2018, avec pour mission de représenter les droits propres de M. Jean-Michel LAROUSSE dans le cadre de sa liquidation judiciaire, ayant exercé son activité professionnelle au 5 rue Baquis - 06000 NICE.

Le greffier en chef du tribunal judiciaire de NICE, informe Messieurs les créanciers, que la liste des créances dans l'affaire ci-dessus est déposée au greffe des procédures collectives. En conséquence, tout intéressé peut contester cette liste devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication au bulletin d'annonces et civiles et commerciales (BODACC).

NICE, le 28 mars 2023
P/Le greffier en chef.



**Annonces
LÉGALES**

www.petitesaffiches.fr

LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes

R.C. NICE 957 808 306 B -

ISSN 1268 - 4031

Siège social, administration, rédaction, publicité :

Place du Palais, 17 rue Alexandre

Mari, 06300 NICE -

Tél. : 04 93 80 72 72

Fax : 04 93 80 73 00

E-mail : annonces@petitesaffiches.fr

Site Internet :

www.petitesaffiches.fr

Directeur de la publication :

JM CIAIS - Commission paritaire

n° 0723 / 179757 -

ABONNEMENT 1 AN : 42 € T.T.C. -

Prix HT du caractère par Arrêté

ministériel. Pour l'année 2023,

le prix du caractère est de 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Trulli Imprimerie, 120 chemin du

Moulin de la Clue, 06140 VENCE

Tél. 04 93 58 32 42

DÉPÔT LÉgal AVRIL 2023

Photo de Une : ©CNCJ

31^e NICE SEMI-MARATHON INTERNATIONAL

DIMANCHE
30
AVRIL
2023

21.1
KM

10
KM

5
KM

**Teen's
run**
1 KM & 1,5 KM

**Family
run**
1,5 KM

nicesemimarathon.com

Conception : Séverine Piget - ASO - Loïc Lilla Burchini - CIMALPCOM



EN PARTENARIAT AVEC



VILLE DE
NICE